



Mélanges en cuve

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10

Numéro de la demande : 2016-7922
Demande : Mélanges en cuve
Produit : Herbicide Rexade A
Numéro d'homologation : 32520
Principe actif (p.a.) : Halauxifène, pyroxsulam
Numéro de document de l'ARLA : 2773461

Contexte

L'herbicide Rexade A a été homologué pour la première fois le 2 décembre 2016. Il est homologué pour une application en postlevée à 100 g/ha (20 g p.a./ha) en association avec l'adjuvant Intake à 0,5-1,0 % v/v de la solution de pulvérisation pour la suppression de plusieurs graminées annuelles et latifoliées dans le blé de printemps, y compris le blé dur, et le blé d'hiver. Pour obtenir des renseignements précis sur les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les précautions, les restrictions et les exigences en matière d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

Objet de la demande

La présente demande vise à élargir l'homologation de l'herbicide Rexade A afin d'inclure l'option de son application avec un agent surfactant non ionique à 0,25 % v/v.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise puisque la formulation du produit reste inchangée.

Évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale ou sanitaire n'est requise, car la seule modification du profil d'emploi concerne l'option de l'utilisation d'un autre adjuvant avec l'herbicide Rexade A. Les cultures hôtes, les méthodes d'application, les calendriers d'application et la dose d'application ne changent pas.

Évaluation de la valeur

La possibilité d'utiliser un agent surfactant non ionique avec l'herbicide Rexade A donnera aux cultivateurs une plus grande latitude dans le choix du surfactant en fonction du prix et de la disponibilité.

Dans les essais à petite échelle, le niveau de suppression de chacune des espèces de mauvaises herbes figurant sur l'étiquette, à savoir la folle avoine, l'amarante à racine rouge, le canola vagabond, la bourse-à-pasteur, le chénopode blanc, l'ortie royale, le gaillet gratteron, la renouée liseron et la renouée persicaire, obtenu à la suite de l'application de 100 g/ha d'herbicide Rexade A plus 0,25 % v/v de l'agent surfactant non ionique « Liberate » en adjuvant était similaire à celui que l'on obtenait avec la même dose d'herbicide Rexade A plus 0,5 % v/v de l'adjuvant Intake. Dans ces essais, le blé de printemps a affiché un haut niveau de tolérance à l'herbicide Rexade A, que l'adjuvant Intake à 0,5 % v/v ou l'adjuvant Liberate à 0,25 % ait été inclus dans la solution de pulvérisation ou non. De même, l'adjuvant Intake et un agent surfactant non ionique ne devraient pas avoir une incidence différente sur le niveau de tolérance du blé dur ou du blé d'hiver lorsqu'ils sont inclus dans la solution de pulvérisation à leurs concentrations respectives.

Conclusion

L'ARLA a évalué la présente demande et a déterminé que les renseignements présentés étaient adéquatement l'application en postlevée de 100 g/ha de l'herbicide Rexade A plus 0,25 % v/v d'un agent surfactant non ionique sur le blé (blé de printemps, blé dur, blé d'hiver) pour la suppression ou la répression des espèces de mauvaises herbes figurant sur l'étiquette.

Références

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

Évaluation de la valeur

2709393	2016, (GF-3339) Rexade A + Liberate NIS - Trial Reports (7), DACO: 10.2.3.3,10.3.2
---------	--

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2017

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.